

ASDP Réunion de syndicat du 24 mars 2016

Participants (réunion téléphonique): Antoine BILLET, Philippe LAFARGUE, Yvan LECERF, Patrick MÉDARD, Michel OURY, **Dominique DUBOIS (présent peu de temps, donne pouvoir à Michel OURY).**

Préambule.

Patrick Médard nous donne un rapide aperçu de la situation de la trésorerie de l'ASDP.

Actuellement, il y a en caisse 16.645 €. Manquent environ 3.000 €, **dont la mairie (1400 €).**

Les reçus ne sont envoyés que si l'adhérent le demande. Ils sont envoyés par mél lorsque c'est possible.

En ce qui concerne les cotisations, il manque 43 cotisations 2016, principalement les cotisations 3ème ligne. Cependant, une dizaine de cotisations de première ligne manquent dont D. d'Aigremont, Flavin, Cuquemel, Juge, Lelédy, Chenot, Beuves, Sarrazin, Lepoittevin, la Mairie.

Un courrier de relance sera envoyé ce week-end.

1. Approbation du PV du 20 février 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. État des échanges en cours.

Mairie de La Haye:

la nouvelle commune a maintenant une frontière littorale mais la personne contactée recommande de voir Jean Morin, le mieux placé pour nous aider dans nos projets (voir ci-dessous).

Mme Paccary :

nous avait été recommandée pour ses compétences dans les dossiers de protection du littoral. Elle aidera l'ASDP dans la révision des documents destinés à l'administration.

Stéphane Travert:

député de la circonscription. Premier contact, avec Mme Haize. Il est prêt à appuyer notre dossier en nous proposant d'arranger un rendez-vous avec le ministère concerné. Notre dossier lui a été remis ainsi qu'un courrier au premier ministre, dont il a copie. Nous attendons maintenant un retour de sa part. Son appui est important compte tenu de la position "un peu frileuse" de la DDTM vis à vis des autorisations de travaux.

Jean Morin:

est important car à la fois Président de la communauté de commune de La Haye et Conseiller départemental, Président d'une commission "Grands travaux". Notre projet n'entre pas normalement dans les compétences d'un département mais le Président du département de la Manche souhaite continuer à s'occuper de la protection du littoral. Dossier envoyé au Président du département qui nous invite à une réunion de travail au niveau du département pour nous demander surtout "Combien voulez-vous, quel est votre tour de table ?". Note réunion doit nous aider à répondre à cette question.

CPIE,

entreprise recommandée par Mme Paccary mais spécialisée dans l'étude de la flore pour les études d'impact. Nous avons un devis de 1.800 €. La DREAL souhaite une étude plus générale (flore et faune).

Cadastre.

réunion pour savoir exactement où se situaient les limites du Domaine Public Maritime (DPM). Nous avons confirmation que le cadastre ne fait pas foi en la matière. Seul, l'Arrêté Préfectoral de 1976, envoyé par mél au syndicat, fait foi aujourd'hui. Cet arrêté, accompagné de sa carte, se trouve sur le site de l'ASDP (<https://asdp.ovh/index.php/lecteur-faq/items/quest-ce-qui-borne-aujourd'hui-votre-propriete.html>). Par rapport aux limites cadastrales, le plan de l'arrêté ampute légèrement les surfaces des 3 dernières propriétés les plus au sud de la rue Charles Lefebvre et définit une limite de 40 mètres à partir la rue André Pelca pour toutes les propriétés au sud de la cale, ce qui ampute certaines d'entre elles par rapport aux limites cadastrales actuelles.

DREAL:

rencontrée pour l'étude d'impact de notre projet, pour laquelle elle aura à donner son avis. Un cahier des charges de cette étude a été rédigé et envoyé à la DREAL et à la DDTM en leur demandant s'il recouvrait bien leurs demandes. Attente de leur réponse avant de lancer l'étude auprès de plusieurs entreprises. Une éventuelle subvention a été demandée.

Nous sommes à présent dans le grand Cotentin dont le président ne sera connu que début 2017

3. Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Ce dossier sera fait par ISL, pour 5.500 €, dans un délai d'exécution d'environ 1 mois. Il nous permettra d'obtenir des devis d'entreprises (5 à 10) pour les travaux, qui peuvent éventuellement être différents de ceux d'ISL, qui n'étaient qu'une estimation. Ces devis sont nécessaires pour les demandes de financement. A ce propos, A.B rappelle qu'ISL nous avait demandé de faire 4 ou 5 sondages au pied de certains enrochements pour savoir à quel niveau se situent réellement les pieds d'enrochement ou si certains enrochements reposent sur un lit profond de galets, comme certains membres du syndicat semblent le dire. Dans cette dernière éventualité, ceci pourrait modifier le prix des travaux à faire en supprimant les

travaux de pied d'enrochement. Ces sondages sont en cours d'exécution par la commission travaux. Le DCE d'ISL tiendra bien évidemment compte des résultats de ces sondages. Les devis sont attendus pour fin juin 2016.

A cette occasion, A.B. rappelle que l'échéance de 2 mois de la réponse de la DDTM pour l'autorisation des travaux urgents est le 10 avril.

4. Passage en ASA.

Résultat des votes sur les résolutions du document " Passage en ASA - Synthèse des échanges" d'A.B. ([voir sur le site à cette adresse](#))

		Promenade en front de mer	Titulaire de la concession DPM	Cible de financement ouvrage	Alignement des enrochements	Timing d'une ASA
Antoine BILLET		POUR	POUR	POUR	POUR	POUR
Eudes RIBLIER	Pouvoir A.BILLET	POUR	POUR	POUR	POUR	POUR
Daniel CUQUEMEL						
Alfred d'AIGREMONT	Pouvoir A.BILLET	POUR	POUR	POUR	POUR	POUR
Dominique d'AIGREMONT	Pouvoir A.BILLET	POUR	POUR	POUR	POUR	POUR
Dominique DUBOIS	Pouvoir M.OURY	POUR	POUR	POUR	POUR	POUR
Philippe LAFARGUE		POUR	POUR	POUR	POUR	POUR
Yvan LECERF		POUR	POUR	POUR	POUR	POUR
Philippe LELEDY		POUR	POUR	POUR	REFUS de VOTE	POUR
Patrick MEDARD		POUR	POUR	POUR	POUR	POUR
Nicole OHEIX						
Michel OURY		POUR	POUR	POUR	POUR	POUR

Le syndicat est donc POUR les résolutions de ce document, à l'exception des résolutions concernant la **répartition des charges** de l'ASA ainsi que la **définition du périmètre** de l'ASA. Ces deux résolutions nécessitant un débat important, elles feront partie de l'ordre du jour de la **prochaine réunion du syndicat, le samedi 16 avril 2016, à la Mairie de Denneville.**